

DELIBERATION N°2025-022

L'an deux mille vingt-cinq le 26 février, les membres du Comité Syndical du Syndicat de Prévention, Collecte, Valorisation des déchets de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à MENNEVAL (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

Étaient présents : Titulaires : AUGER Michel, BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, BEURIOT Valéry, BOUCHER Dominique, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, DIDTSCH Pascal, DUTILLOY Brigitte, ENOS Jacques, JEHANNE Eric, LE BAILLIF Jacques, LECOCEY Véronique, LEGROS Pierre, LOUVEL Marilyne, PECOT Bertrand, PEUFFIER Régis, PRESLES Gwendoline, ROCFORT Françoise, SENINCK Régine, SIMON Bertrand, VAGNER Marie-Lyne, VAN DEN DRIESSCHE André, VANDOOREN Bernard, VAN DUFFEL Christine, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Pouvoir : THIEBAULT Damien donne son pouvoir à PECOT Bertrand.

Suppléants votants : CHAUVIERE Noel (suppléant de DELAMARE Frédéric), DEFLUBE Fabienne (suppléante de DE ANDRES Carole) et GIRARD Jocelyne (suppléante de LEROUX Etienne).

Suppléants non-votants : DOUVENOU Gérard et HUNOST Sylvain.

Étaient excusés : DE ANDRES Carole, DUFROY Maria, DUMESNIL Jean-François, FINET Pascal, GENGE Claude, LEMBOUCHER Alain, LEROUX Etienne, MALCAVA Didier, SZALKOWSKI Denis, THIEBAULT Damien.

Étaient absents : AUBOURG Jean, DANNEELS Philippe, DARMOIS Alexis, DELAMARE Frédéric, DONNET MOUSSEUX Aline, DORLEANS Jacques, DEZELLUS Michel, DUONG Isabelle, FONTAINE Alain, LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis, MERCIER Damien, PIERRE Michel, PIQUENOT Olivier, ROBILLOT Philippe, SEYS Nicolas, STAB Anne, TEMPERTON Joel, TIHY André et VANHEULE Philippe.

Assistaient à la réunion PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, GOSSET Nora – Directrice des Ressources Humaines, MAROUARD Gilles – Directeur d'exploitation, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, BOITEL Dominique – Responsable communication, MARTIN Mickaël – Responsable du centre de tri et PAV, LEFRANC Sébastien – Responsable Exploitation et Logistique et CORDEY Marlène, Responsable des Affaires Générales.

Titulaires..... 27

Suppléants votants.....3

Suppléant non-votant.....2

Pouvoir.....1

Total votant.....31

Présents.....32

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 09 heures 00.

Date de la convocation : 19 février 2025. Secrétaire de séance : VAN DEN DRIESSCHE André.

CREATION DE LA COMMISSION DU CHANTIER D'INSERTION PROFESSIONNELLE DE PONT AUDEMER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 et L.5211.1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 1992 modifié portant création du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2024 portant modification des statuts du Syndicat de Prévention Collecte et Valorisation des déchets dans l'Ouest du Département de l'Eure (PRECOVAL) ;

Vu les statuts dudit syndicat ;

Sachant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée ;

Considérant que des commissions peuvent être formées pour étudier les questions relatives à un domaine d'activité particulier de manière à préparer les décisions qui seront soumises au Bureau et au Comité Syndical ;

Sachant que chacun des délégués (titulaires et suppléant) a été invité à se préinscrire à la commission et que les membres du Bureau sont membres de toutes les commissions.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : De créer la commission thématique suivante : Chantier d'insertion professionnelle de Pont-Audemer.

Article 2 : La commission thématique comporte au maximum 15 membres.

Article 3 : Le Président, les vice-présidents délégués et les autres membres du Bureau sont tous membres de droit de toutes les commissions.

Article 4 : De déterminer la composition de la commission thématique comme suit :

Commission Chantier d'insertion professionnelle de Pont-Audemer. - 7 membres	
Représentants de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge	GIRARD Jocelyne PEUFFIER Régis
Représentants de la communauté de communes Pont Audemer/Val de Risle	DARMOIS Alexis DUTILLOY Brigitte LEBOUCHER Alain LOUVEL Maryline
Représentants de la communauté de communes Roumois Seine	SENINCK Régine

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre

Président du PRECOVAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

